

Les 10 raisons de dire non aux écrans publicitaires vidéo

Candidat·es au Conseil de Paris,

Depuis 2011, le Règlement Local de Publicité (RLP) de Paris interdit formellement les panneaux publicitaires numériques dans la ville. Cette interdiction est indispensable car ces écrans sont polluants à fabriquer, énergivores à utiliser, générateurs de déchets électriques et électroniques. Ils représentent, en outre, une source de pollution lumineuse nocive pour la biodiversité.

Or, en novembre 2017 a été engagée une révision du RLP, visant notamment à permettre le recours « aux nouvelles technologies, dont les écrans numériques ». Cette modification du RLP serait incompatible avec les engagements climatiques et environnementaux pris par la Ville de Paris, et enverrait un signal politique désastreux à l'heure où les parisiens se mobilisent de plus en plus contre la crise climatique et écologique.

Notre pétition en ligne* a déjà recueilli plus de 5 000 soutiens !

NOUS VOUS INVITONS À VOUS ENGAGER PUBLIQUEMENT À MAINTENIR L'INTERDICTION D'INSTALLER DES PANNEAUX NUMÉRIQUES PUBLICITAIRES DANS LES RUES DE PARIS



1

UN ÉCRAN VIDÉO PUBLICITAIRE CONSOMME AUTANT D'ÉNERGIE QUE TROIS FAMILLES

La consommation d'un écran vidéo publicitaire est jusqu'à 15 fois supérieure à celle d'un panneau avec une affiche papier rétroéclairée (JC Decaux¹). Cela revient à la consommation de 3 familles par an, hors chauffage (NégaWatt). Ceci est sans compter la hausse des déplacements des techniciens, liée au contrôle de ces dispositifs qui requièrent une attention bien plus élevée que les panneaux rétroéclairés du fait de leur technologie plus sensible. Les opérateurs sont en effet contraints d'effectuer un entretien quotidien pour veiller au bon fonctionnement et à la propreté de ces panneaux.

2

LES ÉCRANS VIDÉOS PUBLICITAIRES SONT INCOMPATIBLES AVEC LE PLAN CLIMAT DE PARIS

Dans son Plan Climat Air Énergie territorial², la ville de Paris s'est engagée à réduire de 50 % sa consommation énergétique à l'horizon 2050. Elle a même déclaré « la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. »... Cet engagement est incompatible avec le déploiement de ces dispositifs énergivores.

3

LES ÉCRANS VIDÉOS PUBLICITAIRES SONT DES SOURCES DE CONSOMMATION SUPERFLUES QUI CONTRIBUENT AU GASPILAGE DE L'ÉLECTRICITÉ

RTE classe les écrans publicitaires parmi les sources de consommations «superflues» et «non prioritaires» d'électricité. Les éteindre fait partie des leviers à notre disposition pour ne pas avoir à allumer de centrale à charbon en période de pic de consommation d'électricité³.

En tant qu'hôte de la COP21 et membre du C40 Cities Climate Leadership Group, la Ville de Paris se doit d'être exemplaire et de prendre des mesures ambitieuses et cohérentes avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

4

LA LUMIÈRE BLEUE DES ÉCRANS EST TOXIQUE POUR LA RÉTINE, NOTAMMENT POUR LES ENFANTS

Selon l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), la lumière bleue perturbe les rythmes biologiques et peut causer diverses pathologies, dont insomnie et migraine⁴.

5

LES ÉCRANS VIDÉOS GÉNÈRENT UNE POLLUTION LUMINEUSE QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

Selon une étude 2017 de DarkSkyLab, les panneaux publicitaires numériques aggraveraient fortement le problème de pollution lumineuse à Paris. Or cette pollution lumineuse est nocive pour la biodiversité car elle perturbe les cycles de vie des plantes et des animaux. Elle entraîne, entre autres, la désorientation des oiseaux, et c'est la deuxième cause de mortalité chez les insectes (ce qui met en danger la fructification et la reproduction de la flore). La Mairie de Paris s'est pourtant engagée à réduire les nuisances lumineuses (dont les enseignes lumineuses commerciales) dans son Plan Biodiversité⁵.

6

LA FABRICATION DES ÉCRANS VIDÉO PUBLICITAIRES EST TRÈS POLLUANTE ET EXPLOITE LES POPULATIONS LOCALES DANS DES CONDITIONS DE TRAVAIL INDIGNES

La fabrication de ces écrans implique l'extraction et le raffinage de terres rares, et des rejets toxiques de métaux lourds, acide sulfurique et uranium dans l'environnement. C'est lourd de conséquences pour les écosystèmes locaux et les populations exposées⁶.

7

LES ÉCRANS VIDÉOS PUBLICITAIRES EN FIN DE VIE CRÉERONT DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET PLASTIQUES DIFFICILES À RECYCLER

Les écrans publicitaires ont une durée de vie limitée et contiennent de très nombreux composants électroniques et plastiques difficiles à recycler. Il existe un risque important que ces déchets ne soient pas valorisés. C'est en contradiction avec les engagements pris par la Mairie de Paris dans son Plan Climat Air Énergie territoriale, pour réduire son empreinte sur les ressources naturelles et atteindre l'objectif « zéro déchets non-valorisés »⁷.

8

LES ÉCRANS PUBLICITAIRES VIDÉO IMPOSENT LEURS MESSAGES DE FAÇON AGRESSIVE ET INCITENT À LA SURCONSOMMATION

Parce qu'ils sont animés et lumineux, ces écrans captent l'attention de manière agressive. Il devient impossible d'éviter leur message. L'omniprésence de cette forme de publicité ne respecte pas la liberté du citoyen, puisqu'il y est soumis qu'il l'ait choisi ou non. La Mairie de Paris serait irresponsable de cautionner cette incitation permanente à céder à l'achat impulsif. Les soldes de la «fast-fashion» ou encore les achats de high-tech durant le Black Friday sont des comportements aberrants, sources de déchets massifs, de pollution et de production de gaz à effet de serre, à l'impact sociétal et environnemental dramatique.

9

UNE IMAGE ANIMÉE AU BORD DE LA ROUTE DISTRAIT LES CONDUCTEURS ET MENACE LA SÉCURITÉ DE TOUS

Selon le groupe technique Sécurité routière de la CEDR (Conférence Européenne des Directeurs de Route), la distraction d'un conducteur pendant plus de 2 secondes génère 7 fois plus de risques d'accident.

10

POUR UNE VILLE AGRÉABLE À VIVRE, PLANTEZ PLUTÔT DES ARBRES, PAS DES PUBS !

La municipalité de Grenoble a fait le choix de supprimer les pubs de ses rues et de planter des arbres à la place. Les motivations du Maire : améliorer la qualité de vie, créer une ville apaisée et donner plus de place à l'affichage libre en réservant des espaces aux associations et aux acteurs culturels pour favoriser la vie de quartier.

Sources :

1. Un mobilier de 2 faces numériques consomme 12 565 kWh/an, soit 15 fois plus qu'un mobilier de 2 faces déroulantes rétroéclairées (https://antipub.org/wp-content/uploads/2017/03/p82_ConsommationsNRJTotales.png - source : JC Decaux - parc 2017)
2. Plan Climat Air Énergie territorial de Paris : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/102678> (page 12)
3. Rapport de RTE sur la sécurité d'ap-
- provisionnement - avril 2019 : <https://www.rte-france.com/fr/document/bp-2018-analyses-complementaires> (page 22)
4. Expertise relative aux effets sanitaires des LED au regard des nouvelles connaissances scientifiques disponibles : <https://www.anses.fr/fr/content/led-les-recommandations-de-l%E2%80%99anses-pour-limiter-l%E2%80%99exposition-%C3%A0-la-lumi%C3%A8re-bleue>
5. Plan Biodiversité de Paris : <https://www.paris.fr/biodiversite> (page 57)
6. Terres rares : "un paradoxe entre le procédé d'obtention polluant et leurs applications environnementales" <https://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-christian-hocquard-terres-rares-applications-environnementales-impact-chine-10352.php4> (entretien avec Christian Hocquard, économiste des matières premières au BRGM)
7. Plan Climat Air Énergie territoriale de Paris : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/102678> (page 44)

GREENPEACE

Groupes Locaux de PARIS

AVEC LE SOUTIEN DE :

- Agir pour l'Environnement,
- Alternatiba Paris
- Amis de la Terre Paris
- Collectif Plein La Vue
- France Nature Environnement Île de France
- France Nature Environnement Paris
- Lève les yeux
- MAN Ile de France
- Paysages de France
- Réseau Sortir du Nucléaire
- Réseau des Etudiants Français pour l'Environnement et le Développement Durable (REFEDD)
- Résistance à l'Aggression Publicitaire Paris
- Sortir du Nucléaire Paris



Soutenez notre mouvement,

Signez la pétition !

Greenpeace.fr/non-aux-ecrans-vidéos-publicitaires

